



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2023-7176  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette des produits – Mélanges en cuve  
**Demandeur :** Bayer CropScience Inc.  
**Produit :** Fongicide foliaire Proline 480 SC  
**Numéro d'homologation :** 28359  
**Principe actif (p.a.) :** Prothioconazole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3579798

### Contexte

Le fongicide foliaire Proline 480 SC (n° d'homologation 28359; homologué par Bayer CropScience Inc.) est un fongicide commercial qui se présente sous forme de concentré en suspension contenant 480 g/L de prothioconazole comme principe actif.

### But de la demande

La présente demande vise à ajouter l'énoncé général relatif au mélange en cuve sur l'étiquette du fongicide foliaire Proline 480 SC, conformément au plus récent document d'orientation de l'ARLA sur l'étiquetage des mélanges en cuve.

### Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, puisque le profil d'emploi du produit n'a pas été modifié.

### Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette a permis de déterminer que l'ajout de l'énoncé général relatif au mélange en cuve est acceptable, car il est conforme aux exigences du Document d'orientation de l'ARLA, Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

L'ajout sur l'étiquette de l'énoncé général relatif au mélange en cuve offre aux producteurs une certaine souplesse, car il leur permet de choisir des mélanges en cuve pour lutter contre les organismes nuisibles dans les cultures mentionnées sur l'étiquette. La possibilité de choisir les produits entrant dans la composition du mélange en cuve peut contribuer aux pratiques de gestion de la résistance, aux programmes de lutte antiparasitaire intégrée et aux mesures de lutte contre un plus large éventail d'organismes nuisibles, et peut se traduire par des économies de temps et d'argent pour l'utilisateur.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande et estime que l'ajout de l'énoncé général relatif au mélange en cuve sur l'étiquette du produit est acceptable.

## Références

### N° de document de l'ARLA    Référence

3536932    2023, Value Dossier, Proline 480 SC Foliar Fungicide, amendment to tank mix Statements, DACO: 10.1, 10.2,

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9